

17 juin 2008 -21:30

Karel De Gucht, La Cour Pénale internationale et la nécessité de coopérer au sujet du Darfour

Le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht se félicite de l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations Unies, le lundi 16 juin, d'une déclaration rappelant les termes de sa résolution 1593, adoptée en 2005, par laquelle il avait renvoyé la situation du Darfour à la Cour pénale internationale et exige que toutes les parties au conflit coopèrent pleinement avec la Cour pénale internationale et avec son Procureur.

Le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht se félicite de l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations Unies, le lundi 16 juin, d'une déclaration rappelant les termes de sa résolution 1593, adoptée en 2005, par laquelle il avait renvoyé la situation du Darfour à la Cour pénale internationale et exige que toutes les parties au conflit coopèrent pleinement avec la Cour pénale internationale et avec son Procureur.

Karel De Gucht, La Cour Pénale internationale et la nécessité de coopérer au sujet du Darfour Bruxelles, le 17 juin 2008 Le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht se félicite de l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations Unies, le lundi 16 juin, d'une déclaration rappelant les termes de sa résolution 1593, adoptée en 2005, par laquelle il avait renvoyé la situation du Darfour à la Cour pénale internationale et exige que toutes les parties au conflit coopèrent pleinement avec la Cour pénale internationale et avec son Procureur. Dans sa déclaration, le Conseil de sécurité exhorte toutes les parties au conflit à coopérer avec la Cour, y compris en ce qui concerne les mandats d'arrêts existant à charge de deux individus dont un ministre en exercice du Gouvernement du Soudan. Le Ministre souligne que cette déclaration du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité de ses membres, constitue un pas important dans la lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux les plus graves, et une reconnaissance du rôle essentiel de la Cour pénale internationale à cet égard.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspard
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspard@diplobel.fed.be